CIAS
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la CCAVT à Airvault, sous la présidence de Monsieur Olivier FOUILLET, Président du CIAS.

Date de la convocation : 19 juin 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 21
- Présents : 11
- Votants : 15

11 présents : Lucienne AUBRY, Brigitte BAUDON, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Frédérique DAMBRINE, Natacha DOMS, Olivier FOUILLET, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Nadine VIVIER.

4 Pouvoirs :
Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Frédérique DAMBRINE
Véronique DIGUET a donné pouvoir à Hélène MARSAULT
Cécile GLORIAU a donné pouvoir à Natacha DOMS
Annick JOZEAU a donné pouvoir à Anne-Marie POUPIN

Excusés/Absent(e)s : Nathalie BESSERON, Lidwine BOUTIN, Aude CHARRUAU, Catherine GERBIER, Gérard GIRET, Cédric VARIN.

Secrétaire de séance : Anne ALLIER

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT

Délibération n° D 2026-005

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L123-6 ;
- Vu le code de la commande publique qui régit les marchés publics ;
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration en date du 28 mai 2026 pour le mandat
- Considérant que le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au président, dans les conditions prévues par l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration :

- Décide de donner délégation à Monsieur le Président dans les matières suivantes :

 - 1° Préparation, passation, exécution et règlement des achats jusqu'à 3 000€ HT dans le respect du code des marchés publics ;
 - 2° Conclusion de contrats d'assurance ;
 - 3° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- 4° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;

Pour extrait certifié conforme, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance,
Anne ALLIER

Le Président,
Olivier FOUILLET

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat